

# Emploi et formation

Vous souhaitez anticiper les mutations économiques et sociales, mettre en œuvre des pratiques innovantes et préventives des ressources humaines, accompagner la mobilité ou le reclassement de salariés, agir sur le développement des compétences par la formation tout au long de la vie, l'apprentissage et l'alternance la validation des acquis de l'expérience, l'accompagnement à la création d'entreprise...

Ou mettre en place des actions en faveur des demandeurs d'emploi, jeunes, adultes ou travailleurs seniors, hommes ou femmes, issus ou non de l'immigration...

**L'Europe, au travers du Fonds Social Européen (FSE), peut vous aider à concrétiser votre projet**

## Si vous êtes ...

- Une entreprise, un partenaire social, une branche professionnelle, un secteur d'activité, un organisme de formation, un OPCA ou un réseau de créateurs
- Une collectivité territoriale, une organisation professionnelle, une chambre consulaire, une association, une structure d'animation

## ... voici les actions soutenues :

Votre projet		Votre interlocuteur
Anticiper et gérer les mutations économiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticipation et prévention des mutations économiques par la concertation sociale et la mise en réseau des acteurs</li> <li>• Accompagnement de pratiques innovantes et préventives de gestion des ressources humaines (GPEC) dans les PME/PMI</li> <li>• Accompagnement des mobilités et du reclassement des salariés</li> </ul>	Etat (DRTEFP – Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle) / OPCA
Développer les compétences et améliorer la qualification	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement de l'apprentissage et de l'alternance</li> <li>• Accompagnement des stratégies globales de vieillissement actif</li> <li>• Développement de l'accès à la formation des actifs occupés, avec une priorité donnée aux salariés qui en sont le plus éloignés : Congés Individuels de Formation (CIF), Droit Individuel à la Formation (DIF), maîtrise des savoirs de base</li> <li>• Développement de la validation des acquis de l'expérience</li> </ul>	Région Languedoc-Roussillon Etat (DRTEFP) / OPCA
Soutenir la création d'activités et l'esprit d'entreprendre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement des créateurs et/ou repreneurs d'entreprises et/ou d'activités</li> <li>• Professionnalisation des réseaux de la création d'activités</li> </ul>	Région Languedoc-Roussillon
Améliorer l'accès à l'emploi des demandeurs d'emploi	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi non indemnisés</li> <li>• Accès des jeunes au marché du travail par un renforcement de l'accueil et de l'orientation</li> <li>• Coordination des acteurs de l'emploi</li> <li>• Amélioration et développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail</li> <li>• Intégration des migrants sur le marché du travail</li> <li>• Actions de formation pour les demandeurs d'emploi jeunes et adultes</li> </ul>	Etat (DRTEFP) Région Languedoc-Roussillon
Investir dans le capital humain	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation de l'offre de formation par des innovations, des adaptations pédagogiques, des mesures d'ingénierie (information, orientation, formation de formateurs,...)</li> <li>• Renforcement de l'accès aux financements européens des petits porteurs de projets associatifs</li> <li>• Actions innovantes transnationales ou interrégionales : projets innovants et expérimentaux, partenariats pour l'innovation, coopération transnationale ou interrégionale pour la mobilité</li> </ul>	Région Languedoc-Roussillon Etat (DRTEFP)
Former les acteurs du monde agricole et rural pour leurs activités	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation de l'offre de formation dans le but de renforcer une agriculture compétitive et respectueuse de l'environnement</li> <li>• Mise en place des formations permettant aux actifs agricoles de diversifier leurs activités vers des activités non agricoles</li> <li>• Soutien des formations visant à la création d'activité en milieu rural</li> <li>• Soutien de la diffusion de références techniques dans le cadre des réseaux régionaux</li> </ul>	Etat (DRAF - DRTEFP)

## Les priorités transversales de la programmation FSE

Intégration des personnes handicapées, égalité des chances, égalité hommes / femmes, vieillissement actif, innovation, caractère transnational ou régional

### Vos interlocuteurs

**DRTEFP** : Tél. : 04.67.15.77.77 - E-mail : FSE.DR-LROUSS@dr-lrouss.travail.gouv.fr

**DRAF** : Tél. : 04.67.41.80.24 - Email : isabelle.ehret@educagri.fr

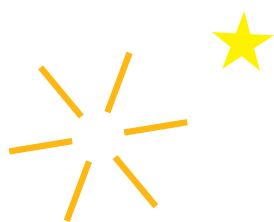
**Région Languedoc-Roussillon / Service FSE** : Tél. : 04.67.22.90.49

E-mail : manchin.fanny@cr-languedocroussillon.fr

**Pour les OPCA, se référer à la liste figurant sur le site Europe à l'adresse :**

[www.languedoc-roussillon.eu](http://www.languedoc-roussillon.eu)

- > **Obtenez des informations auprès de votre interlocuteur**
- > **Finalisez avec lui votre projet**
- > **Bénéficiez de son appui pendant toute la durée de votre projet**



### Condition préalable pour être éligible

Les fonds européens ne sont attribués qu'en complément d'aides publiques nationales (collectivités, Etat...)

### Les trois étapes de votre dossier

#### DEPOT DU DOSSIER

Elaborez  
votre projet

Remplissez  
votre dossier  
de candidature

Déposez votre dossier

#### INSTRUCTION

Avis des services  
instructeurs

Décision du comité  
régional de  
programmation

Réponse

#### REALISATION DU PROJET

Réalisez  
votre projet

Justifiez  
vos dépenses

Percevez les fonds

### Conseils pratiques

- > N'engagez pas de dépenses avant d'avoir déposé votre dossier.
- > Avant de prendre contact avec votre interlocuteur, pour faciliter sa compréhension, pensez à préparer un bref descriptif de votre projet et à élaborer un budget prévisionnel.
- > Téléchargez le dossier type sur le site : [www.languedoc-roussillon.eu](http://www.languedoc-roussillon.eu)

### Le financement de l'Europe

Les taux de cofinancement maximum au titre du FSE varient, selon les axes, de 45% à 55% du total des dépenses éligibles.

Les opérations visant l'amélioration et le développement de l'accès et de la participation durable des femmes au marché du travail bénéficient de 15% supplémentaires.